



**CODEV du Gard rhodanien**  
**Commission Environnement**  
**du 13 avril 2022 à 19 heures 30**  
salle de réunion Office des entreprise

**Présents :**

Anne BARBUSSE, Vice-présidente

Martine DELAUNAY, Secrétaire générale

Natacha BEN SAID, Violette BOUZON, Joëlle CHARPAIL, Jean-Pierre CHARRE, Jean-Yves CHEMIN, Florence CLAP, Jean-Louis COUNIL, Dominique GRIOTTO, Flamina KUNG, Diane REBISCOUL

**Excusés :** Jean-Philippe DANCAUSSE, Louis ESPARZA Bertrand PHILIPPE, Lionel SATOUF

**Absent :** Patrice COLENSON

**Intervention de Olivier JOUVE**, maire de Saint-Geniès-de-Comolas, vice-président délégué à l'eau et l'assainissement (en visio).

L'Agglomération exerce la compétence Eau et Assainissement depuis le 1er janvier 2020.

Auparavant ces compétences étaient gérées par les communes ou par des syndicats de communes, en régie ou en DSP (délégation de service public. Il existait tout une mosaïque de modes de gestion différents.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, l'Agglomération a repris à son compte les modes de gestion préexistants, le plus important étant de garantir une eau de qualité irréprochable car c'est un enjeu de santé publique.

Ensuite, il convient de garantir un prix de l'eau convenable et accessible à tous.

Il faut donc trouver un système qui allie ces deux objectifs.

Des communes ont investi de façon régulière et ne présentent pas de souci de qualité de l'eau et des rejets. D'autres ont pris du retard. Il va falloir agir très fortement pour harmoniser la qualité.

Un schéma directeur global est prévu, avec cartographie du réseau eau potable, des eaux usées (distribution, retraitement), appréciation des ressources en eau disponibles, des réseaux communes par communes. L'étude prendra deux ou trois ans.

Des mesures correctives ont déjà été apportées depuis 2 ans.

A Pont-Saint-Esprit se pose le souci de la station d'épuration.

L'inventaire des forages privés permet d'éviter des risques de pollution (pesticides, désherbants).

Les installations vont être vérifiées. On distingue deux types d'installations : inférieures à 1000 m<sup>3</sup> (particulier, jardin) et supérieures à 1000 m<sup>3</sup> (installations agricoles).

On a également une vérification des assainissements autonomes tels que les fosses septiques existant depuis 16 ans.

A Cornillon et Saint-Gervais se pose un souci de produits phytosanitaires. Une action est entamée avec la Chambre d'agriculture pour prévenir et réorienter les usages agricoles depuis 7 ou 8 ans avec des effets positifs. Ce travail sera étendu sur 4 communes complémentaires. Ces molécules se modifient en se désagrégeant, on aboutit à des produits plus compliqués que les originaux et plus nocifs pour l'organisme. Des périmètres sont interdits à ces produits dans les zones de forage. Les voies ferrées accumulent énormément de désherbants, de même que les bordures d'autoroutes.

A terme, il est souhaité qu'un seul système de gestion soit retenu, soit la régie soit la DSP.

Une consultation est en cours pour les 23 communes en régie. L'étude peut durer 2 à 3 ans. D'après un bureau d'étude, le prix de l'eau sera à peu près identique qu'elle soit en régie ou en gestion déléguée. Se pose la question de gérer le quotidien, avec une qualité de service parfaite. Certaines petites communes ont des personnes investies qui œuvrent sur le terrain, sans que ces interventions soient valorisées, ce qui entraînent des coûts bas mais non réels. Il conviendra d'analyser avec précision les différences entre régie et DSP aussi bien en termes de prix que de qualité de service.

Concernant la quantité de l'eau, certaines communes rencontrent des problèmes. Deux nouveaux forages ont été budgétisés. Il existe parfois des maillages entre communes : par exemple, Bagnols peut envoyer de l'eau à Sabran.

Face à ce souci sur la quantité, il convient de travailler sur la façon d'utiliser l'eau potable. Le schéma du SCOT calibre les installations à venir. Le PLU gère le nombre de personnes. Deux communes sont bloquées parce que la station d'épuration n'est pas aux normes.

L'Agglo comporte deux typologies, la garrigue et la bordure du Rhône, avec des enjeux différents. On peut limiter l'eau à l'usage domestique. Cela relève du pouvoir du maire. ABCèze a fait une étude sur la quantité d'eau (le PGRE, plan de gestion de la ressource en eau).

Il est important de travailler avec les scolaires pour changer les habitudes et prévoir une communication sur des nouvelles pratiques pour réduire les consommations d'eau.

Il existe un projet d'irrigation des vignes appelé « 3 châteaux » qui concerne les communes de Vénéjan, Saint-Etienne-des-Sorts et Chusclan.

Des canalisations doivent servir à irriguer des vignes avec l'eau du Rhône (canal) mais le niveau du Rhône baisse (en 2022, il y a moins d'eau qu'en 1930).

Mais peut-on et doit-on arroser les vignes ?

Le cahier des charges des agriculteurs doit être maîtrisé en limitant à quelques dcl par pieds de vigne par exemple.

Les pompiers font des analyses sur l'humidité des végétaux, qui souffrent. Il y a une alerte incendie dans le sud de la France depuis mars. Il existe un site du ministère sur la sécheresse : Propluvia.

Un membre de la commission soulève le problème de Veolia qui encaisserait des abonnements sur des compteurs qui ne lui appartiennent pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 21 heures.